



VANNE VTI

TYPE K85-50

EXTINCTION PAR GAZ CO₂

**Manuel d'Utilisation (procédure de
manoeuvre lors d'un remplissage)**

PAGE LAISSÉE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT

Chubb SECURITE	PAGE 2 sur 8	PRODUIT VANNE VTI TYPE K85-50	DOCUMENT MU A300006	ÉDITION 0001
-------------------	-----------------	----------------------------------	------------------------	-----------------

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA VANNE TYPE K85-50	4
FERMETURE DE LA VANNE TYPE K85-50	6

OUVERTURE DE LA VANNE VTI TYPE K85-50

(Voir Figure 1 et Figure 2)

La vanne doit être ouverte à l'aide du levier Ø 12 longueur 125mm.

Soulever légèrement le piston en dehors de la vanne à l'aide d'une pince.

⚠ Ne pas soulever le piston trop fortement ce qui endommagerait le siège de la vanne.

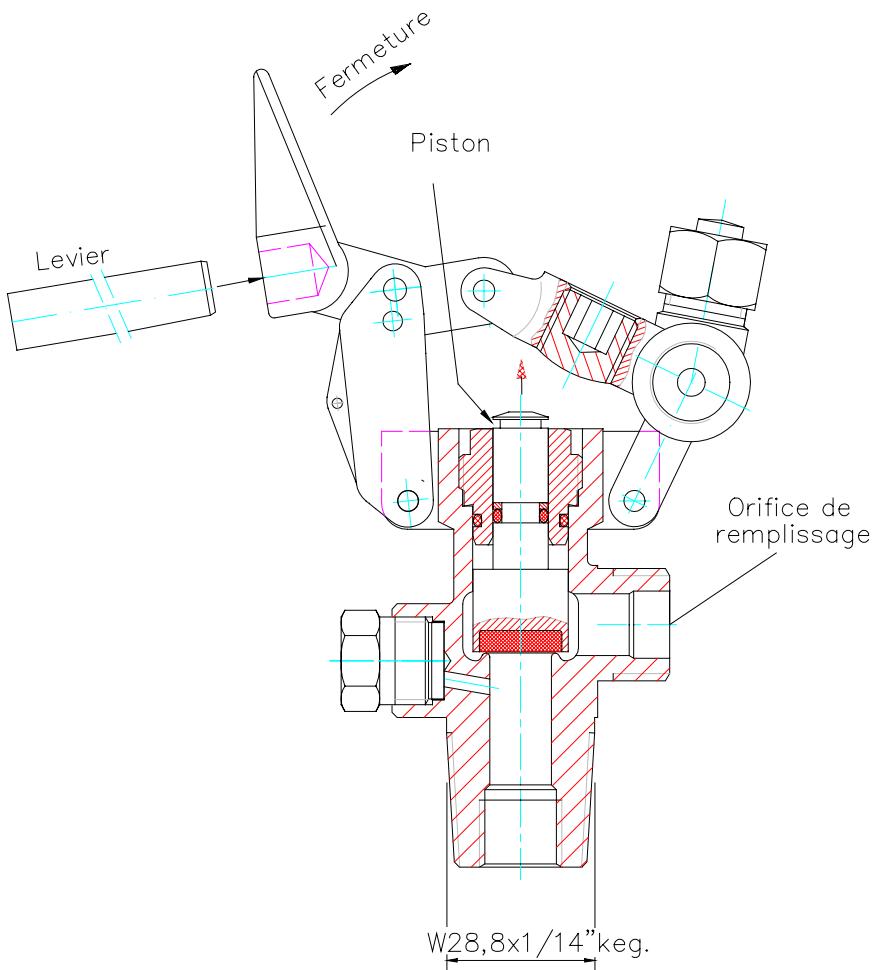


Figure 1 : Système d'ouverture ouvert

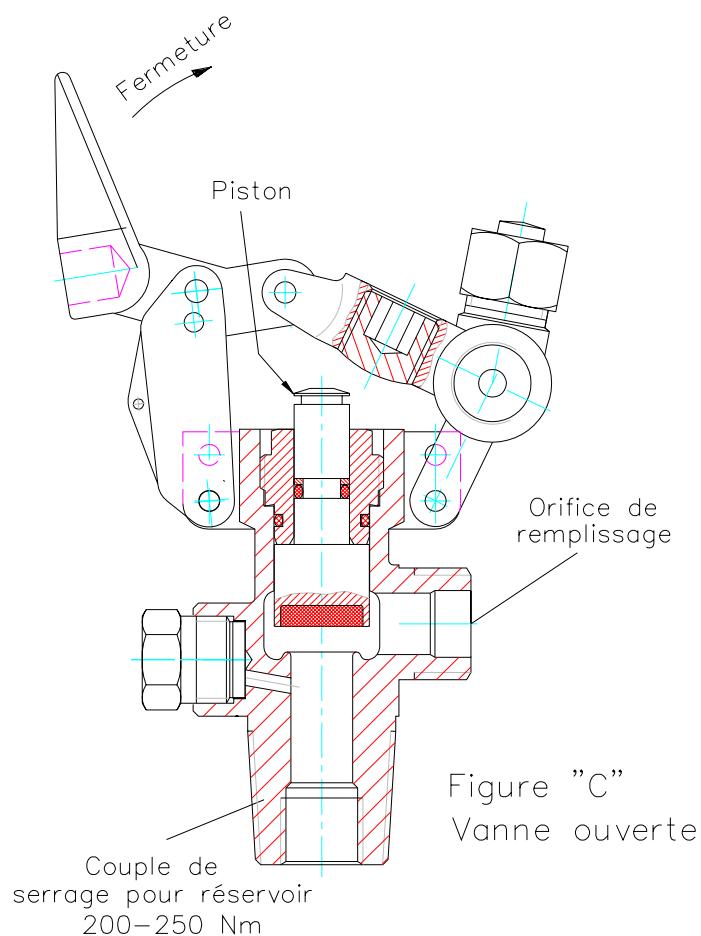


Figure 2 : Vanne ouverte

FERMETURE DE LA VANNE VTI TYPE K85-50

(Voir Figure 3)

Après avoir finalisé la procédure de remplissage propre à la station utilisée, la vanne devra être fermée et l'étanchéité sera testée (Exemple : mille bulles).

La sortie d'émission de la vanne sera fermée par un bouchon de sécurité.

La goupille de sécurité pour le transport sera placée dans l'orifice "X" et son extrémité devra être pliée.

La vis hexagonale sera serrée à l'aide d'une clé dynamométrique (Couple de serrage : 10 à 11 Nm).

S'assurer que la clé dynamométrique n'est pas gênée par le système d'ouverture.

- i** À chaque déclenchement de la vanne vérifier le couple de serrage de la vis hexagonale (10 à 11 Nm)

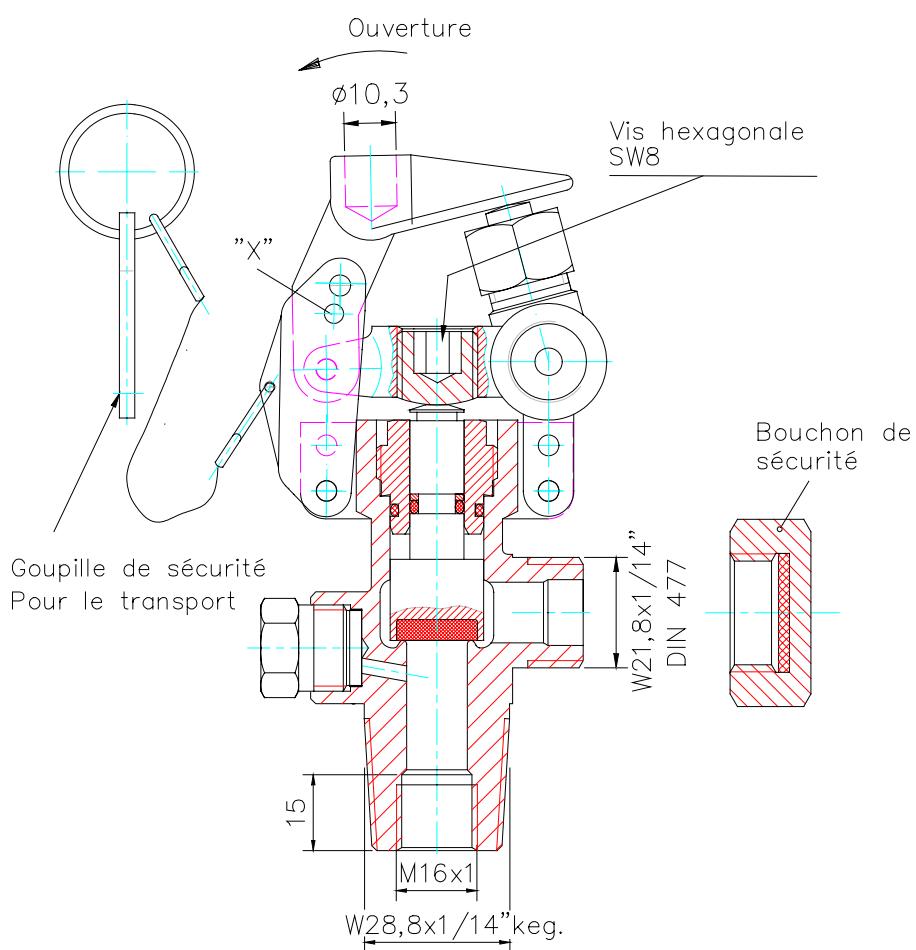


Figure 3 : Vanne fermée

PAGE LAISSÉE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT

DOCUMENT	ÉDITION	PRODUIT	PAGE	
MU A300006	0001	VANNE VTI TYPE K85-50	7 sur 8	

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, base de données reproduits dans ce guide seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2° et 3° alinéa, à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ; et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayant cause est illicite » (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

C Chubb SECURITE DE L'EXCELLENCE NAÎT LA SÉCURITÉ	10 AVENUE DU CENTAURE B.P. 8408 • 95806 CERGY-PONTOISE CEDEX www.chubbssecurite.com • B 314 282 484 RCS PONTOISE N°Indigo 0 825 88 78 68 0,15 € TTC / MN	FICHIER MU300601.DOC	RÉVISION 09.12.2004
--	--	-------------------------	------------------------